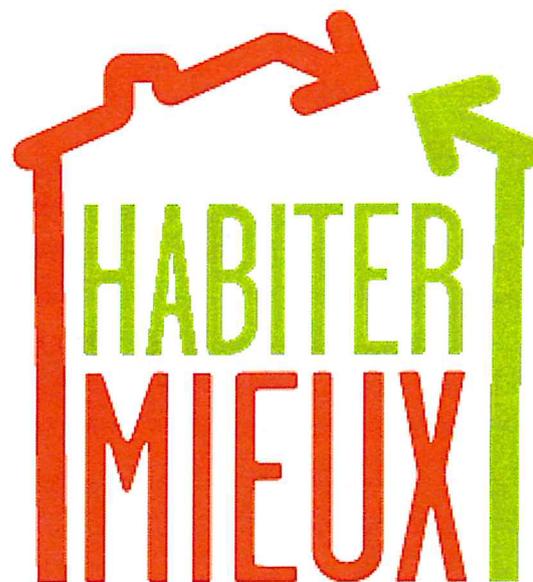


Plafond de ressources

Les plafonds de ressources applicables en 2016
aux propriétaires occupants

Avis d'imposition de l'année 2015
Revenu Fiscal de Référence(RFR)
(ressources 2014)

Ménages	Plafonds de ressources très modestes	Plafonds de ressources modestes
1 personne	14 308 €	18 342 €
2 personnes	20 925 €	26 826 €
3 personnes	25 166 €	32 260 €
4 personnes	29 400 €	37 690 €
5 personnes	33 652 €	43 117 €
Par personne supplémentaire	+ 4 241 €	+ 5 431 €



Une aide de l'État pour un logement
économique et écologique

Renseignements et contacts

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

MAYENNE 53

21 Rue de l'Ancien Evêché
5300 LAVAL

 02 43 91 19 91



Programme Habiter Mieux : un nouvel élan pour lutter contre la précarité énergétique



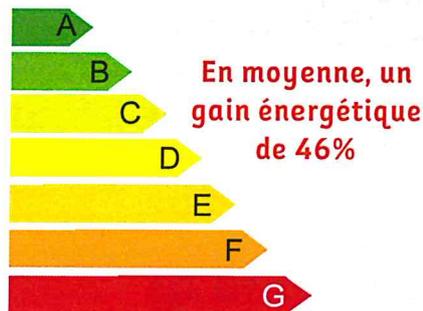
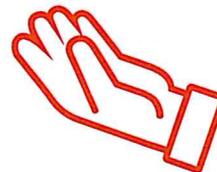
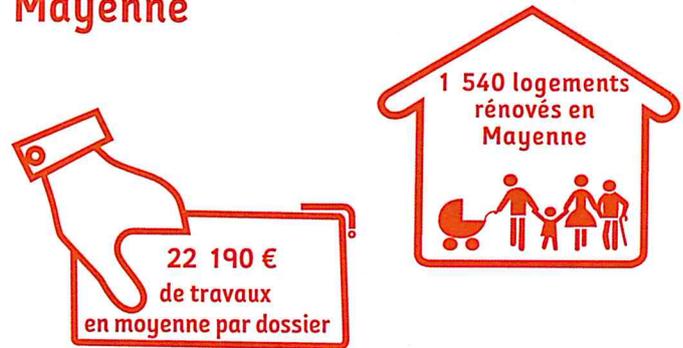
Le plan national de rénovation énergétique des logements a pour ambition de diminuer de 38% les consommations d'énergie en 2020.

Le gouvernement a décidé le 3 mars 2016 d'amplifier le programme «Habiter Mieux» pour améliorer significativement le chantier de la rénovation énergétique soutenus par l'Anah et l'État, qui passe en 2016 de 50 000 à 70 000 logements au niveau national.

Depuis le 1er janvier 2016, les plafonds de ressources des propriétaires occupants éligibles sont revalorisés. Les subventions de l'Anah et de l'État sont complétées par des subventions des collectivités territoriales et les caisses de retraites.

En élargissant la cible vers les ménages aux ressources modestes, ce sont ainsi près de 58 % des propriétaires occupants qui sont éligibles aux aides de l'Anah.

Le bilan positif du Programme Habiter Mieux 2013-2015 en Mayenne



Un
mo

Exen
La fa
ancie
chau
déclie
donn
trava
men
et
d'une
chau

E
U
n
m
L
e
(f

10
d'aic
po